



Paris, le 7 mai 2022

Référé-liberté et rassemblement pour les 6 de Pasteur (93)

Les 6 enseignant·es de Pasteur menacé·es depuis plusieurs semaines de mutations-sanctions ont reçu le vendredi, veille des vacances, leur arrêté d'affectation dans d'autres écoles. Il s'agit là d'une décision inacceptable qui attaque un collectif d'enseignant·es engagé·es auprès de leurs élèves. Par ailleurs, la DSDEN, en prenant cette décision, accorde toute foi aux propos rapportés dans la presse d'extrême-droite. Elle devrait au contraire écouter les avis des personnels, parents et syndicats : toutes et tous jugent que le climat à l'école Pasteur est dorénavant bon et apaisé et qu'il n'y a aucun lieu de mettre en œuvre des mutations d'office. Nos organisations sont pleinement engagées contre l'extrême-droite et ses idées : elles n'ont pas leur place à l'école.

Face à cela, les enseignant·es concerné·es, de très nombreux parents, ainsi que les syndicats SUD éducation 93 et SNUipp 93 ont saisi le Tribunal administratif de Montreuil d'une requête en référé-liberté tendant à obtenir la suspension de ces arrêtés de mutation. **L'audience se déroulera le lundi 9 mai à 14h.**

Nos organisations nationales CGT éducation, CNT-FTE, FSU, SNES-FSU, SNUipp-FSU, SUD éducation réclament le maintien des 6 enseignantes sur l'école, et soutiennent pleinement les démarches engagées (mobilisations, grèves, démarches juridiques).

Elles appellent personnels et parents à participer au rassemblement prévu le jour de l'audience, 7 rue Catherine Puig à Montreuil, à l'occasion de l'audience.

Une conférence de presse sera organisée à cette occasion, à laquelle les responsables nationaux·ales de nos organisations seront présentes en compagnie de maître Arié Alimi, en charge de la requête.